

BUREAU : 39, Rue Pauvrière, 39 — ROUBAIX  
TELEPHONE — N° 322. — TELEPHONE

**Au Velodrome Roubaisien**

Deux coureurs en tandem sont projetés violemment sur la piste et l'un d'eux est grièvement blessé

La réunion d'hier au Velodrome Roubaisien, favorisée par un temps superbe, a pleinement réussi. Le nombre des spectateurs était tel que les organisateurs ont eu tout lieu de se déclarer satisfaits.

Les courses d'amateurs et de professionnels ont été disputées avec ardeur par les concurrents.

Malheureusement un accident dont nous parlons plus loin a gâté la course de tandems et empêché celle de motocyclettes.

Le grand intérêt de la journée résidait dans le match de 50 kilomètres qui devait mettre aux prises Lapize, gagnant de Paris Roubaix 1933; le belge Van Houwaert et Marcell.

Van Houwaert, retenu par le tour de Belgique n'avait pu venir. Il a été remplacé par Denissel, qui s'est adjugé la deuxième place après une superbe course, vaincu par Lapize de quatre tours mais vainqueur de quatre tours aussi.

Voici les résultats des différentes épreuves :

**COURSES D'AMATEURS**  
1re série. — 1er, Dorvillers (Roubaix); 2e, Bryenne (Wervicq).  
2e série. — 1er, Mercier, de Douai; 2e, Abry, de Roubaix.  
3e série. — 1er, Burgrave, de Courtrai; 2e, Blondel, d'Arras.  
Finale. — 1er, Mercier; 2e, Dorvillers; 3e, Burgrave.

**COURSES DE PROFESSIONNELS**  
1re série. — 1er, Lagrand, de Lille; 2e, Kortz, de Paris.  
2e série. — 1er, Delahaye, de Lille; 2e, Cottel, de Paris.  
3e série. — 1er, Wirth, de Paris; 2e, Matiaeu, de Paris.  
4e série. — 1er, Pruvost, de Lille; 2e, Christian, de Paris.  
Repechage. — 1er, Carpentier, de Lille; 2e, Antony, de Douai.  
Demi-finale. — 1re série, 1er, Mathieu; 2e série, 1er, Lagrand; 3e série, 1er, Delahaye.  
Finale. — 1er, Delahaye; 2e, Lagrand; 3e, Mathieu.

**GRAND MATCH DE 50 KILOMETRES**  
1er, Lapize; 2e, Denissel; 3e, Marcell.

**COURSES DE TANDEMS**  
1re série. — 1er, Wirth-Cottel; 2e, Delahaye-Carpentier.  
2e série. — 1er, Wirth-Cottel; 2e, Delahaye-Carpentier.  
3e série. — 1er, Wirth-Cottel; 2e, Delahaye-Carpentier.

**TERRIBLE ACCIDENT**  
Au cours des courses de tandems un terrible accident s'est produit. Vers 6 heures, Antony et Lapoutré qui couraient contre Wirth et Cottel ont, en voulant les dépasser, heurté la roue arrière de leur tandem.

Leur machine fut projetée violemment en arrière et les deux hommes furent projetés sur le ciment de la piste.

Tout le monde se précipita vers l'endroit où venait de se produire l'accident.

On vit alors Lapoutré se relever la figure et la main droite ensanglantées.

Quand à Antony il gisait sans connaissance et tous les soins prodigués pour le ramener demeurent inutiles.

Il n'avait pas encore repris ses sens lorsque, une heure et demie après, la voiture d'ambulance vint le prendre pour le transporter à l'hôpital de la Fraternelle.

Cet accident a produit une pénible impression et gâté quelque peu cette belle journée. Un certain nombre de spectateurs ont quitté le vélodrome aussitôt ne pouvant supporter ce spectacle.

**Un acte de vandalisme**  
Le journal officiel de la municipalité publie la note suivante :

« On sait que le terre-plein du boulevard Gambetta, réservé au marché aux légumes, doit être pavé et une partie des arbres qui y sont plantés doivent être supprimés pour laisser place à des facilités aux marchands de place. »

Le pavage devant être exécuté incessamment, le service de la voirie a commencé à faire déraciner les platanes rabougris qui, plantés dans des terres rapportées, n'avaient qu'une vie assez précaire. »

Le « Journal de Roubaix » se doute bien que ce nouvel acte de vandalisme produira un effet déplorable, aussi déclare-t-il que les arbres étaient rabougris. Et il donne la raison pour laquelle ils n'avaient qu'une existence précaire : on les avait plantés dans des terres rapportées.

Quel pavé, messeigneurs, envoyé à la municipalité.

On a encore présenté à la mémoire les louanges adressées au square puant du même boulevard, square pour lequel on cherchait un poète digne de le chanter.

Or, les arbres destinés à l'ornement sont plantés, eux aussi, dans des terres rapportées. Ils devront donc rester rabougris.

**LA GREVE DES PLAFONNEURS**  
Plusieurs entrevues ont eu lieu et tout fait espérer que le conflit sera bientôt solutionné.

En effet, il n'y a plus qu'un seul article en litige.

Les ouvriers demandent que, dès la reprise, tous les plafonneurs sans distinction, soient payés à raison de 48 centimes l'heure. Les patrons ne veulent donner que 48 centimes à ceux-là seuls qui sauraient faire la moulure, ce qui serait créer des catégories au-dessous du prix minimum, c'est-à-dire au-dessous des 50 centimes l'heure promis à partir du 1er janvier 1934, et non au-dessus de ce minimum, comme les ouvriers le demandent.

Il est à remarquer toutefois, qu'avant la grève, beaucoup d'ouvriers savaient faire la moulure, gagnaient déjà un salaire supérieur aux 48 centimes qu'on consent généralement à leur octroyer.

**LE BANQUET DES POMPIERS**  
Le banquet annuel des sapeurs-pompiers volontaires de Roubaix aura lieu le 30 mai, à deux heures et demie, dans la salle du Café Français, 34, Grande-Rue.

**POUR LES BOULANGERS**  
Nous publions aujourd'hui les articles concernant les boulangers dans le nouveau règlement sur l'inspection des denrées alimentaires.

**Conditions de vente. — Vente au poids**  
Article 73. — Le pain mis en vente dans la ville de Roubaix doit être de bonne qualité marchande, suffisamment cuit et fabriqué dans de bonnes conditions.

La vente a lieu au poids; par suite, le pain doit être pesé avant d'être remis au consommateur.

matou qui s'est tenu de payer, que la quantité livrée. Cette disposition n'est pas applicable aux petits pains de luxe et de fantaisie dont le prix peut continuer à être débattu entre le consommateur et le vendeur.

**Taxe officielle**  
Article 74. — Jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement, la taxe officielle du pain demeure supprimée, néanmoins l'administration municipale se réserve de faire publier, à titre de renseignement, une taxe officielle du pain, communiquée aux journaux et affichée à l'hôtel de ville ainsi qu'aux postes de police de chaque arrondissement.

**Affichage du règlement et du tarif**  
Article 75. — Les boulangers sont tenus d'afficher dans l'endroit le plus apparent de leur magasin (écrit en gros caractères), un tarif indiquant le prix auquel ils vendent leur marchandise.

**Article 76. — Le commerce de la boulangerie demeure assujéti aux lois et règlements sur la vente des denrées alimentaires.**

**VAINCU PAR LA SOUFFRANCE**  
Hier matin, lorsque Mme Marie Roseau ouvrit la porte de la chambre de son mari, un biez triste spectacle s'offrit à ses yeux. Le malheureux s'était pendu au pied de son lit à l'aide d'une ficelle et ne donnait plus signe de vie.

Affolée, Mme Roseau appela au secours et en un clin d'oeil la cour de brigades et toute la portion de la rue de Lannoy qui l'environne, furent en émoi.

Un docteur appelé, accourut avec le commissaire de police et se borna, comme pressenti, à constater le décès de son malade.

Le motif du suicide est, lui, fort aisé à deviner : Gustave Roseau, qui est âgé de 56 ans, était atteint depuis fort longtemps d'une maladie incurable (rhumatisme sciatique), il ne pouvait plus se livrer à aucun travail et se lamentait d'être à la charge de sa femme.

Plusieurs fois il avait exprimé le désir d'en finir avec la vie.

Les camarades désireux d'y participer sont priés d'envoyer leurs noms et adresses au citoyen G. Féreau, chef F. Vanherpe, 3, rue Nain, à Roubaix.

**INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS**  
**FEDERATION DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES DE ROUBAIX.** Le 23 mai prochain, une conférence sera faite par M. le lieutenant Picquart, de la région d'arrondissement, dans la salle des fêtes de l'Institut Turgot, à 10 heures et demie très précises.

**Société Lilloise Française.**  
Celle-ci sera présidée par M. Lacquemant, directeur de l'enseignement primaire, officier de l'Instruction publique.

**Théâtres, Fêtes et Concerts**  
**MADemoiselle JOSETTE, MA FEMME**  
Au Théâtre-Hippodrome de Roubaix

Rappelez-vous une dernière fois à nos lecteurs que *Mademoiselle Josette, ma femme*, comédie en 4 actes de MM. Paul Gavault et Robert Charvay, sera jouée le dimanche 23 mai, au Théâtre de notre ville.

La répétition artistique d'André Calmettes et de son orchestre sera très nettement établie pour qu'il soit satisfaisant d'insister, leur non veut dire perfection.

**MOUVEMENT SOCIAL**  
**CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS METALLURGIQUES ET MECANIENS.** — Aujourd'hui vendredi 21 mai, à 8 heures précises du soir, au siège du Syndicat, aura lieu la réunion de la Commission administrative.

Ordre du jour : Rapport des délégués à la section de chaudronniers. — Questions diverses. — Présence indispensable.

**ETAT CIVIL**  
de ROUBAIX du 20 mai 1933

**Naisances.** — Camille Brille, rue de France, cour Verschavé, 6. — Elise Dehiqui, rue de l'Oratoire, 93. — Suzanne Allart, rue d'Isma, 2. — Baoul Duquoy, rue de la Liberté, 28. — Marguerite Deschamps, rue de la Paix, 6. — Jean Bossu, Grande-Rue, 74. — Abi De Page, rue Perrot, 21.

**Décès.** — Cecil Carols, 11 ans, sans profession, rue Dumesnil, 8. — Pierre Clouet, contre-maître de filature, 61 ans, rue de Beaumont, 23. — Joseph Desmet, 10 mois, rue d'Alma, fort Watlet, 16. — Coralie Gousteux, 78 ans, sans profession, rue du Thieu, impasse Ingouville, 54.

**WATTRELOS**  
**LA NOYÉE EST RECONNUE**  
La noyée, trouvée mercredi dans l'Es-pierre, a été reconnue le soir même par son mari à la morgue de l'Hôpital où on l'avait déposée.

C'est une nommée Marie Tanghe, âgée de trente ans, demeurant à Estaimpuis, qui disparut du domicile conjugal le 17 mai, à dix heures du matin.

La pauvre femme était sortie, il y a une quinzaine de jours de l'asile d'aliénés de Montigny.

Elle laisse trois enfants en bas âge.

**POUR LA FRAÛLE.** — Léon Despret et Jules Poupard, brigadier et préposé des douanes à Lamartinière, se trouvant de service vers minuit à la barrière du Christ, virent venir de l'intrigueur se dirigeant vers la frontière, un individu qui conduisait en laisse deux chiens de forte race.

Il lâcha les bêtes en apercevant les douaniers et prit la fuite.

Arrêté, il a déclaré à donner Michel Loozen, ouvrier agricole et venir de Marly.

**LE CHIEN SE BALADAIT.** — Contrevenant à l'art. 6 de la loi sur la police municipale, un chien a été dressé à entr. Dughentière, hameau de Beaulieu, maison Planckart, pour avoir laissé guérir son chien.

S'adresser provisoirement chez le citoyen DUMORTIER, 12, rue Desmont.

**VOL D'UN TUYAU DE PLOMB**

Des malfaiteurs se sont introduits dans la briquetterie que M. Augustin Marquillier fils, entrepreneur, possède rue de Rotterdam, au quartier des Francs. Ils ont dérobé un tuyau en plomb d'une longueur de 18 mètres.

Les auteurs de ce larcin ont fui dans la direction de Romez. On remarque nettement la trace de leurs pas dans des champs de blé.

Une enquête est ouverte par M. Broux, commissaire de police du 2e arrondissement.

**LE RETOUR DES CRICK-SIKS**  
On nous écrit :

Les Crick-Siks sont rentrés hier, revenant de Wiesbaden. Ils semblaient enchantés de leur voyage et prêts à recommencer, malgré les hurlements des chauvins.

Leur arrivée n'a donné lieu à aucune manifestation. Cependant, on s'attendait à voir s'en produire au moins une au Journal de Roubaix, première manière, s'était, paraît-il, donné rendez-vous pour créer une fois encore au scandale.

On parlait aussi d'une manifestation sympathique faite par le comité adhérent à la deuxième manière du « Journal de Roubaix ».

Aucune de ces manifestations ne s'est produite, mais on assure que le kaiser vient d'envoyer au grand journal patriotique de Roubaix-Tourcoing, un télégramme de remerciement de tout ce qu'il fit ces jours derniers pour amener entre les deux pays une entente cordiale qui deviendrait une alliance sincère, le jour où, sous l'égide de la martyre du clergé, Jehanne, et par la protection de Pie X, de ses patriotes français, le duc Gamelin régnerait enfin sur la France reconquise par son roy.

C'est égal, comme les patriotes roubaissiens et tourquennois, qui laissent faire leur journal sans rien dire, pourrions-nous maintenant reprocher aux socialistes d'être internationalistes ?

Avant Wiesbaden, c'était déjà difficile. Mais après...

**ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LA CROIX-ROUGE**  
Les membres de l'Association sont informés qu'ils pourront retirer leurs cartes d'entrée au bal du 29 mai à la réunion de dimanche prochain 23 mai.

Par dérogation à la circulaire du 5 mai, les demandes de cartes seront encore acceptées jusqu'au vendredi soir 21 courant, dernier délai.

Les inscriptions pour l'excursion à Tournai-Boisecours seront reçues jusqu'à dimanche matin.

Le prix de l'excursion est de 3 fr. 50 par personne, dîner compris.

**SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « LA PREVOYANCE »**  
Les sociétaires sont informés qu'à partir de demain samedi 22 mai le paiement des bons de maladie se fera à la pharmacie de la « Prévoyance », rue de l'Industrie, de 2 heures à 5 heures du soir.

Le billet de déclaration de maladie devra être remis également à la pharmacie.

**ETAT CIVIL**

de TOURCOING du 20 mai 1933

**Naisances.** — Bourdeau Marie, rue Nationale, 122. — Durieux Jules, rue de Mouvaux, 60. — Dhayez Adèle, rue de la Laitie, 100. — Louise Alexandre, rue de la Laitie, 100. — Yvonne Berthe, rue du Dahomey, 22. — Soyez Madeleine, rue du Point Central, 50. — Marecaux Marcelle, rue de Moscou, 2.

**Décès.** — Delattre Jeanne, 23 ans 10 mois, rue de Luxembourg, 21. — Huriez Clément, 4 ans 1 mois, rue de la Paix, 21. — Dubouille Marcel, 5 jours, rue des Pyramides, 1.

**LILLE**

**Une chute de sept mètres**

Trompé par la nuit, un homme veut sortir de sa chambre par la fenêtre et se blesse grièvement.

Un grave accident, dont la victime se trouve à l'hôpital Saint-Sauveur dans un état alarmant, sinon désespéré, s'est produit la nuit dernière à Mons-en-Pévèle.

Avant un besoin urgent à satisfaire, M. Milleville Léon, 46 ans, ouvrier d'usine, s'éleva en sautoir et sans prendre le temps de faire de la lumière se dirigea vers la porte de sa chambre, située au premier étage.

Dans sa hâte, et l'esprit encore ensommeillé, M. Milleville ouvrit machinalement la fenêtre et continua son mouvement en avant. Le poids de son corps le fit basculer sur l'appui et le malheureux vint, avec un grand bruit de débris, s'abattre sur le trottoir d'une hauteur de sept mètres.

Son cri et le bruit de sa chute éveillèrent les sœurs, qui le relevèrent et le transportèrent dans sa chambre.

Malheureusement, M. Milleville s'était fait des blessures qui nécessitent une prompte et décisive intervention chirurgicale.

On le transporta à l'hôpital Saint-Sauveur où les docteurs constatèrent une fracture du bassin et une autre de l'étréte.

On fait toutes réserves sur les suites de l'accident.

**Echappée à la mort**

Le sang-froid d'un wattman sauve une fillette qui, imprudemment traversa la voie.

Par l'imprudence d'une fillette de 3 ans, un accident qui, sans le sang-froid d'un wattman, aurait eu des suites tragiques, a mis en émoi dans l'après-midi de jeudi, les habitants de la rue d'Isma.

Il était 6 heures du soir, lorsque la jeune Germaine Cateau, 3 ans, habitant 122, rue de Juliers, qui se trouvait avec ses parents à l'estaminet Dhacne, portant le numéro 12 de la rue d'Isma, trompa leur surveillance et alla jouer sur le trottoir.

Un certain moment, la gamine, imprudemment, voulut traverser la chaussée.

Elle se trouvait sur la voie du tramway qui longe le trottoir des numéros pairs, lorsqu'elle survint à vive allure le car V 844 se dirigeant vers Fives.

Le moment était critique et, infailliblement la pauvre enfant allait passer sous la lourde voiture.

Heureusement, le wattman, M. Soyez Auguste, ayant aperçu le danger qui courait la fillette, bloqua ses freins à main et ses freins électriques.

Les efforts du wattman furent couronnés de succès, car le tramway vint heurter légèrement la fillette et la projeta en avant.

Un voyageur, M. Henri Beusman, 10 ans, habitant rue Beusman, qui se trouvait sur le marchepied avant, sauta à bas de la voiture et s'empressa de retirer l'enfant de sa dangereuse situation.

L'imprudente fillette était sauvée... On la remit à sa mère qui était accourue aux cris poussés par les passants.

La jeune Cateau qui venait d'échapper à une mort terrible, ne portait aucune blessure et, après avoir pris un cordial, se remit de sa terrible émotion.

**Un grave tamponnement**  
Un cheval est grièvement blessé et un tombereau démolit par un car V.

On ne compte plus les accidents graves que, par suite d'une fatalité persistante, le car V a déjà causés sur son parcours.

Hier matin, vers 6 heures et demie, M. Louis Vandevale, charretier au service de M. Colin, entrepreneur, passait conduisant un tombereau à l'angie des rues de Wazemmes et des Meuniers.

Le car V se dirigeant vers la place des Quatre-Chemins, survint à vive allure et, avant que le véhicule n'ait pu se garer, se précipita sur lui.

Sous la violence du choc, le cheval avait été jeté à terre et atteint à la jambe droite de devant par l'un des brancards, le tombereau était à peu près démolit et les toiles avant du tramway étaient défoncées.

Quant au charretier, malgré le heurt formidables qu'il précipita sur le devant de son tombereau, il n'est resté qu'avec d'assez fortes contusions au bras gauche.

Le cheval qui avait la jambe brisée a dû être transporté à l'abattoir : la circulation des tramways V fut, du fait de l'accident, interrompue pendant plus de deux heures.

**Grave chute dans les remparts**

En jouant, un bambin dégringole dans les fortifications et se blesse grièvement.

Un accident sur les suites duquel on ne peut encore se prononcer, est survenu dans l'après-midi de jeudi.

Vers 3 heures un quart, un bambin de 5 ans, le jeune Charles Cortois, âgé de 5 ans, habitant au numéro 20 de la rue Mazagran, jouait en compagnie de plusieurs petits camarades dans les fortifications situées entre les portes d'Arras et des Postes.

Soudain, en courant, l'enfant fit un faux pas, dégringola le talus des remparts et roula jusque sur la voie du chemin de fer de ceinture.

Aux cris poussés par l'enfant, un passant, M. Emile Verstraete, habitant rue d'Austerlitz accourut et releva le bambin qui gisait dans sa chute, l'enfant s'était fracturé la cuisse droite et portait en outre une plaie contuse au menton et des contusions multiples sur le corps.

Après lui avoir prodigué les soins que nécessitait son état, le médecin qui a déclaré ne pouvoir se prononcer quant à présent sur les suites possibles, a fait conduire et admettre d'urgence le petit blessé à l'hôpital de la Charité.

L'état du jeune Cortois est grave.

**Je ne fume que le NIL**

**LA MARCHANDE A LE SOMMEIL LEGER**

Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers une heure, M. Gustave Courtois, marchand de crème glacée, demeurant 33 bis, rue Magenta, était éveillée en sursaut par un bruit de verre brisé semblant provenir de son magasin.

Sans prendre le temps de se vêtir, la marchande se leva et courut à la fenêtre de sa chambre située au 1er étage, pour se rendre compte de ce qui se passait.

Elle arriva juste à temps pour apercevoir trois individus qui s'enfuyaient à toutes jambes, après avoir brisé deux carreaux d'une fenêtre.

Mme Van der Guner, a qui l'on n'a rien pu dérober, est allée se plaindre à la police qui a ouvert une enquête.

**EST-CE UN EFFET DE LA CONCURRENCE**

A 2 heures et demie de l'après-midi, hier jeudi, un car M se dirigeant vers le champ de courses, a tamponné rue Solferino, à hauteur de la rue de Toul, un fiacre appartenant à un loueur de la ville.

Sous le choc qui fut violent, le cheval fut projeté sur la chaussée et légèrement blessé à l'épaule gauche.

Quant au cocher, il est sorti indemne de la collision.

Les dégâts matériels sont peu importants. Tandis que le fiacre avait ses brancards brisés, l'avant du car M fut déclaré.

menait près du marché de Wazemmes quand, hier matin, deux agents de la sûreté lui mirent la main au collet.

François a été écroué à la maison d'arrêt pour y purger sa peine.

**QUI CASSE LES VITRES... LES PAIE**  
Dans la nuit de mercredi à jeudi, trois fâchés qui venaient d'avoir des difficultés dans la rue, passèrent leur mauvaise humeur sur les vitres de l'estaminet Denis, rue d'Austerlitz.

Ils avaient fait voler en éclats une glace estimée 100 francs, quand des agents, ennemis de ce jeu innocent, survinrent et conduisirent les amis au violon : Achille Dhondt 22 ans, rue Fombelle, les frères Emile Loflier, 25 ans, rue Mazagran, et Jean, 20 ans, rue de Juliers, ont recueilli chacun un procès-verbal qui les mènera en correctionnelle.

**GALA DES ANCIENS MILITAIRES MUTUALISTES DU NORD**

Nous rappelons à nos lecteurs que la magnifique solennité musicale et artistique que donne la Fédération des Anciens Militaires Mutualistes du Nord, a lieu dimanche prochain 23 mai, à 3 heures précises de l'après-midi au Palais Rameau.

Cette fête s'annonce comme devant être un succès sans précédent.

Avant-hier, excellents artistes qui y seront légitimement applaudis : Mlle Gail et M. Gilly du Grand-Opéra de Paris; Mlle Madeleine Roch, sociétaire de la Comédie-Française, les spectateurs qui seront nombreux dimanche prochain au Palais Rameau; applaudiront aussi le Cercle Berlioz, dont la réputation n'est plus à faire et qui est incontestablement une des premières harmonies de France.

Enfin et comme clou de ce splendide concert le Chant des Mutualistes du toujours regretté Eugène Roche et de notre concitoyen Oscar Petit et le Chant du Départ, seront interprétés par une masse chorale et harmonique de plus de 700 membres.

Notre jeune concitoyenne Mlle Jeanne Pagant, qui a obtenu l'an dernier au Conservatoire de Lille un premier et important succès, présage d'un succès plus glorieux encore, chantera une des strophes du Chant du Départ en costume de 1793.

Les ouvriers ont pris possession du Palais Rameau qui restera pour cette solennité une décoration somptueuse.

Aussi, engageons-nous nos lecteurs qui désiraient avoir des places réservées, à les élever sans délai au Grand Hôtel, 22, rue Faidherbe, au bureau de location qui y est installé et où les places s'enlèvent rapidement.

**Savon Bégonia du Japon**

Victor VAISSIER

**SEBOURG**

**Suicide d'une femme**

La femme Malaguin, âgée de 64 ans, avait été victime d'une explosion qui lui avait enlevé le pouce de sa main gauche.

Depuis, elle avait manifesté le dessein d'en finir avec la vie.

Avant-hier, sa fille, charcutière, la trouva pendue. Elle avait réussi à passer la ceinture de son peignoir, l'avait accrochée à la porte de l'abattoir et s'était passé la tête, avant d'être trouvée à l'étranglement.

La gendarmerie a fait les constatations d'usage.

**SAINT-SAULVE**

**ENTRE BOUFFES.** — Langlois Emile, cordonnier, rue de Lille à Valenciennes, se trouvait à l'estaminet Dierckx.

Il eut une discussion avec un confrère, Delage Henri, qui, avec d'autres individus, lui infligea une raclée qui laissa des traces sur sa figure.

La gendarmerie est saisie.

**DOUCHY**

**LA BÊCHE.** — La femme Deon-Remy a porté plainte contre son mari, âgé de 45 ans, mineur. Celui-ci, retirant du travail, lui aurait cherché querelle et lui aurait, au cours de la scène, assés des coups de bêche et de poing.

Le mari présente une femme se livre à la boisson et l'insulte, ce qui expliquerait, sans les excuser, ses violences.

Une enquête est ouverte.

**DE QUEL BOIS ON SE CHAUFFE.** — Des bois de mine, d'une valeur de 3 fr. 50, ont été dérobés à la fosse.

Le garde a surpris quatre individus, qui se sont enfuis.

La gendarmerie est saisie.

**Douai**